



## Les changements d'échelons : comment ça marche ?

Si nous n'avons rien à apprendre aux anciens, cette fiche peut être utile aux plus jeunes !

Jusqu'au 4<sup>e</sup> échelon l'avancement est automatique. Pour connaître votre situation, allez sur **IPROF** :

- Pour connaître votre **AGS** dans IPROF, cliquez sur « *Votre dossier* » puis sur « *Anciennetés* ».
- Pour savoir si vous êtes **promouvable**, cliquez sur « *Vos perspectives* » puis sur « *Promotions* ».

Si vous êtes « **promouvable** » par le Grand Choix ou le Choix, le passage à l'échelon supérieur n'est pas automatique et dépend de votre **barème**. Par contre, le passage à l'ancienneté est automatique.



### CALCUL DE VOTRE BAREME :

**AGS + NOTE + correctif de note éventuel**  
(AGS : Ancienneté Générale de services)

Exemple : Vous êtes à l'échelon 6 depuis le 17 avril 2013. Vous êtes « **promouvable** » cette année scolaire. Votre barème vous permet alors :

- soit de passer au 7<sup>e</sup> échelon par le Grand Choix le 17 octobre 2015.
- soit de passer au 7<sup>e</sup> échelon par le Choix le 17 avril 2016.
- soit de passer au 7<sup>e</sup> échelon à l'ancienneté le 17 octobre 2016 (automatique).

Pour vous garantir que les données de l'administration seront vérifiées et les règles respectées, remplissez la fiche de suivi SE-UNSA (en ligne ou par courrier).

Vous serez personnellement informé(e) du résultat.

### Professeurs des écoles

Échelon	Grand Choix	Choix	Ancienneté
3 <sup>e</sup> au 4 <sup>e</sup>			1 an
4 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup>	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
5 <sup>e</sup> au 6 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6 <sup>e</sup> au 7 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7 <sup>e</sup> au 8 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8 <sup>e</sup> au 9 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
9 <sup>e</sup> au 10 <sup>e</sup>	3 ans	4 ans	5 ans
10 <sup>e</sup> au 11 <sup>e</sup>	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

### Instituteurs

Échelon	Grand Choix	Choix	Ancienneté
7 <sup>e</sup> au 8 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
8 <sup>e</sup> au 9 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
9 <sup>e</sup> au 10 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
10 <sup>e</sup> au 11 <sup>e</sup>	3 ans	4 ans	5 ans 6 mois



Se syndiquer, ça n'est pas indispensable ... c'est juste essentiel !!!

### Contingents des promus :

- Au grand choix (PE) ou au choix (instits) : 30% des promouvables de cette catégorie
- Au choix (PE) ou au mi-choix (instits) : 5/7<sup>ème</sup> des promouvables de cette catégorie
- À l'ancienneté (PE et instits) : tous les promouvables de cette catégorie